**BURKINA FASO UNITE – PROGRES – USTICE**

**PRESIDENCE DU FASO Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale**



**Décembre 2017**

**CONSULTATION DES FORCES VIVES**

**SUR LE PROCESSUS DE**

**RECONCILIATION NATIONALE AU BURKINA FASO**

|  |  |
| --- | --- |
| **SOMMAIRE** | **Page** |
|  | **SIGLES ET ABREVIATIONS** | 3 |
|  | I**ntroduction** | 4 |
| I | **Méthodologie** | 6 |
| II | **Déroulement** | 8 |
| III | **Récapitulatif des consultations par groupe-cible**  | 10 |
| III.1 | **Les Forces de Défense et de Sécurité** (23 NOVEMBRE 2017) | 10 |
| III.1.1 | **Des Sessions** | 10 |
| III.1.1.1 | Session 1 : du principe de la réconciliation | 10 |
| III.1.1.2 | Session 2 : du sens de la réconciliation | 11 |
| III.1.1.3 | Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation | 12 |
| III.2 | **Le monde Économique** (24 novembre 2017) | 14 |
| III.2.1 | **Des Sessions** | 14 |
| III.2.1.1 | Session 1 : du principe de la réconciliation | 14 |
| III.2.1.2 | Session 2 : du sens de la réconciliation | 19 |
| III.2.1.3 | Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation | 20 |
| III.3  | **Les Organisations de la Société Civile** (24 novembre 2017) | 22 |
| III.3.1 | **Des Sessions** | 22 |
| III.3.1.1 | Session 1 : du principe de la réconciliation | 22 |
| III.3.1.2 | Session 2 : du sens de la réconciliation | 23 |
| III.3.1.3 | Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation | 23 |
| III.4 | **Les Coutumiers et les Religieux** (29 novembre 2017) | 26 |
| III.4 .1 | **Des Sessions** | 26 |
| III.4.1.1 | Session 1 : du principe de la réconciliation | 26 |
| III.4.1.2 | Session 2 : du sens de la réconciliation | 27 |
| III.4.1.3 | Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation | 28 |
| III.5  | **Les Associations des Victimes** (30 novembre 2017) | 31 |
| III.5.1 | **Des Sessions** | 31 |
| III.5.1.1 | Session 1 : du principe de la réconciliation | 31 |
| III.5.1.2 | Session 2 : du sens de la réconciliation | 33 |
| III.5.1.3 | Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation | 34 |
| IV.  | **Les perspectives** | 36 |
|  | **Conclusion générale** | 37 |
|  |

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CCI-BF** | **:** | Chambre de Commerce et d’Industrie du Burkina Faso |
| **CRNR** | **:** | Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes |
| **FAIB** | **:** | Fédération des Associations Islamique du Burkina  |
| **FEME** | **:** | Fédération des Églises et Missions Évangéliques |
| **FDS** | **:** | Forces de Défense et de Sécurité |
| **HCRUN** | **:** | Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale |
| **PNUD** | **:** | Programme des Nations-Unies pour le Développement |
| **PTF** | **:** | Partenaire Technique et Financiers |
| **OSC** | **:** | Organisation de la Société Civile |
| **SG** | **:** | Secrétaire Général |

**INTRODUCTION GENERALE**

Le régime de Transition qui a suivi l’’insurrection populaire d’octobre 2014 a identifié la réconciliation nationale comme un défi majeur pour l’avenir du Burkina Faso. Le Chef de l’État de la Transition a donc mis en place la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR) et ensuite le Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale (HCRUN) par la loi n 074- 2015/CNT du 06 Novembre 2015 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale (HCRUN).

Dès son élection, le Président du Faso, Roch-Marc Christian KABORE, a confirmé l’engagement de l’État et du gouvernement burkinabè en faveur de la réconciliation nationale.

Lors de ses entretiens avec le Secrétaire-général des Nations Unies, le Chef de l’État a réitéré cet engagement et sollicité l’appui du système des Nations Unies à cet égard.

La réconciliation nationale constitue donc un des axes majeurs de l’Initiative pour la pérennisation de la paix, actuellement en cours.

Dans la mise en œuvre de son plan d’action, le Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale (HCRUN) a besoin d’intégrer, pour enrichir ses orientations, les visions et le sentiment des principales entités de la nation burkinabé.

De telles consultations participent de ce besoin du HCRUN de s’enrichir d’une participation inclusive à la fois politique, sociale et économique.

Les rencontres proposées sont donc pour le Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale (HCRUN) un espace d’écoute et d’enrichissement.

Ces premières consultations nationales qui ont vu la participation des forces vives de la nation avec la participation des experts des Nations Unies et du PNUD, sous l’égide du HCRUN, se sont déroulées, les 23, 24, 29 et 30 novembre 2017 au salon SAMADIN de OUAGA 2000. Elles ont porté sur les thématiques suivantes :

* le principe de la réconciliation,
* le sens de la réconciliation,
* les voies et moyens pour parvenir à la réconciliation nationale.

Après la présentation des participants, ceux-ci ont désigné de manière unanime, en leur sein, des modérateurs et des rapporteurs :

* Au titre des FDS. le Colonel Souleymane TRAORE comme modérateur et le Capitaine de gendarmerie Hervé L. Somkêta OUEDRAOGO et l’inspecteur des douanes Elie KALKOUMDO, rapporteurs ; les Forces de Défense et de sécurité regroupent les militaires, les sapeurs-pompiers, les gendarmes, le garde pénitentiaire, la douane, les Eaux et Forêts, la police national et municipale ;
* au titre des OSC, le Pr Albert OUEDRAOGO, rapporteur et NEBIE Vincent et KABORE Bouraima, rapporteur ; les OSC regroupent toute organisation qui n’appartient pas à l’Etat et au monde économique ;
* au titre du monde économique, monsieur TINTO Boureima, modérateur et TOGOYEN Harouna, rapporteur. Le monde économique représenté à travers l’assemblée consulaire de la Chambre de Commerce et d’industrie du Burkina Faso est composé du secteur du commerce, de l’industrie et de l’artisanat ;
* au titre des confessions religieuses et coutumières, sa majesté DICKO Ousmane Amirou, émir du Liptako, modérateur et madame Lydie DIATTO/OUOBA, rapporteur ; ce regroupement est composé des musulmans, des protestants, des catholiques et des coutumiers.
* au titre des associations de victimes, Monsieur Bamouni Babou Nébon, modérateur, monsieur SIA Zoudaga Franck et monsieur BAZIE Balibié Patrice, rapporteurs. Font partie des associations de victimes, les associations des familles des martyrs de l’insurrection des 30 et 31 Octobre 2014 et du coup d’Etat de 16 Septembre 2015 et les associations des blessés de l’insurrection des 30 et 31 Octobre 2014 et du coup d’Etat du 16 Septembre 2015.

Les travaux se sont poursuivis avec la présentation du HCRUN par les conseillers, avant les échanges proprement dits sur les thématiques identifiées.

Cette présente synthèse des consultations a pour objectif de restituer les points saillants énoncés ainsi que les grandes tendances observées chez les participants au cours leurs échanges.

1. **METHODOLOGIE**

Les consultations nationales se sont déroulées suivant une approche participative. Il a été retenu qu’à partir des échanges interactifs, les participants donneront leurs contributions dans le domaine de la réconciliation à travers les thématiques ci-après :

1. le principe de la réconciliation,
2. le sens que revêt ce concept,
3. les voies et moyens pour aboutir à une réconciliation nationale à partir des expériences partagées.

Les travaux se dérouleront en deux (02) phases :

**PHASE PRÉPARATOIRE**

Opérée au cours d’une quinzaine de rencontres entre membres du HCRUN et les acteurs du système des nations Unies, elle a consisté à jeter les bases organisationnelles des consultations.

Cette phase a permis de concevoir une note conceptuelle permettant de préciser les objectifs, les résultats attendus, les groupes cibles à inviter, la définition des périodes de mise en œuvre de l’activité.

L’objectif principal de ces consultations est de faciliter les échanges publics entre le HCRUN et les forces vives de la nation en vue de mieux cerner les concepts et les difficultés faisant obstacles au raffermissement d’une concorde nationale et à la consolidation d’une paix durable au Burkina Faso.

En outre, ces consultations ont pour objectif de permettre une capitalisation des recommandations et suggestions utiles à la mission du Haut Conseil pour la **Réconciliation et l’Unité Nationale (HCRUN).**

**PHASE d’identification des groupes cibles**

 **L**es membres du Comité d’organisation avaient également pour missions, la tâche d’identifier les groupes cibles pour les consultations. Les partis politiques, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), le monde économique, les Organisations de Société Civile (OSC), les associations de victimes, les responsables coutumiers et traditionnels et les confessions religieuses ont été également retenus comme groupe cibles.

Des correspondances faisant ressortir l’objectif des consultations, les dates, les horaires et le lieu de ces échanges leur ont été adressées.

Ces entités ont été réparties en six (06) groupes. La journée du 23 novembre 2017 a été consacrée aux partis politiques et aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS), celle du 24 novembre au monde économique et aux Organisations de Société Civile (OSC), la journée du 29 novembre responsables coutumiers et traditionnels et les confessions religieuses et la journée du 30 novembre 2017 aux associations de victimes.

Les conseillers du HCRUN sont répartis au sein des groupes, les Experts des Nations pourront intervenir pour apporter l’éclairage de leurs expériences. Chaque groupe désignera en son sein, un modérateur et un rapporteur.

**II. Déroulement**

La cérémonie d’ouverture présidée par la 2ème Vice-Présidente a été marquée par la présence d’éminentes personnalités, la Représentante résidente du Système des Nations-Unies et la Secrétaire Générale de la Présidence du Faso, du Ministre de Femme, de l’Action sociale et de la Solidarité Nationale et de la Famille, du Ministre de la Culture et des Arts et de l’Ambassadeur du Maroc.

Deux allocutions ont ponctué la cérémonie d’ouverture : celle de la Représentante résidente du Système des Nations-Unies Madame METSI Marketta et celle de la 2ème Vice-Présidente du HCRUN, Madame Aïcha OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE..

Ces allocutions ont insisté, chacune, sur les points suivants :

- la necessité d’étendre ces consultations à toutes les couches sociales de notre pays.

- les consultations comme outil de diagnostic social des difficultés qui font obstacle à la réalisation d’une concorde nationale et d’une paix durable au Burkina Faso ».

- le nécessaire accompagnement du processus de réconciliation par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

- la complexité du processus de réconciliation pour de nombreux peuples, sortant de crise ou parfois d’une situation douloureuse.

- la mise à disposition de fonds nécessaires pour la réconciliation

Chaque atelier a débuté par une communication du HCRUN sur ses missions, ses attributions ainsi que ses propositions dont il attente une sincère contribution des participants, porte-paroles de leurs entités respectives.

Chaque atelier a été décliné en trois (03) temps ou session :

* Session 1 : le principe de la réconciliation
* Session 2 : le sens de la réconciliation
* Session 3 : les voies et moyens pour parvenir à la réconciliation nationale

Les 06 groupes répartis ont respectivement abordé les 03 sessions. Les échanges instaurés au cours de chaque session devaient prendre en compte la thématique analysée sous les plans politique, économique et social.

Au terme de chaque session un rapport de synthèse a été produit et déposé auprès du Rapporteur Général du HCRUN. Il a été prévu qu’une synthèse soit faite à la fin de chaque journée, dans le but de capitaliser les contributions du jour de produire des recommandations susceptibles d’éclairer l’action du HCRUN et du Gouvernement et de toutes les parties prenantes en matière de réconciliation nationale.

**III. RECAPITULATIF DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES**

**III.1 FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE** (23 NOVEMBRE 2017)

**Introduction**

Les membres de ce groupe du groupe ont échangé sur les trois (03) sessions conformément au chronogramme soumis par les organisateurs. Ce qui suit est une restitution de leurs échanges.

**III.1.1 DES SESSIONS**

**III.1.1.1 Session 1 : du principe de la réconciliation**

Il s’est agi pour les participants dans cette session, de se convaincre de leur volonté ou non de se réconcilier.

La nécessité d’une réconciliation nationale a été soulignée dès l’abord du sujet, même si le cas burkinabè n’est pas comparable à celui de pays comme l’Afrique du Sud ou le Rwanda.

Au Burkina Faso Il s’agit surtout de dommages engendrés par des actes de gouvernance, d’administration ou de justice touchant des individus pris isolément ou des groupes restreints d’individus. Les actes en question souvent qualifiés d’erreurs remontent, pour certains d’entre eux, à la date l’accession du pays à l’indépendance en 1960. D’où la question de savoir si les recommandations du Conseil des Sages notamment les actes de la première Journée Nationale du Pardon organisée le 30 mars de l’an 2000 sont pris en compte ou remis en cause par le HCRUN.

Au demeurant, une réconciliation bien comprise, nécessite la mise à nu des torts causés et d’identifier clairement les coupables et les victimes. Cela commande de procéder à un règlement au cas par cas. Il est ressorti que les actes d’incivisme constatés depuis un certain temps sont la conséquence de frustrations longtemps refoulées et les manifestations externes d’un conflit social mal résolu.

**III.1.1.2 Session 2 : du sens de la réconciliation**

**L’**entendement du concept de la réconciliation au Burkina Faso à la lumière de l’histoire et des cultures nationales a été perçu comme une vision qui incarne le sens d’un avenir radieux commun pour toutes les couches sociales et qui ne donne aucune place à l’exclusion. En ce sens, il est indispensable de faire table rase du passé, corriger les erreurs, vivre en paix au présent et mieux préparer le futur.

La réconciliation revêt, par conséquent, cet autre sens qui est celui d’atteindre une paix sociale inclusive qui constitue un préalable au développement. En effet, une société qui n’est pas en paix avec elle-même ne peut pas réellement se développer : c’est-à-dire que si les gouvernés ont des ressentiments négatifs vis-à-vis des gouvernants ils ne peuvent pas adhérer correctement et de manière profitable aux projets de développement.

Par-dessus tout, les participants se sont tous accordés à dire que la réconciliation est le rétablissement de relations humaines qui inspirent « suffisamment de confiance » pour ne plus laisser de place à la division. On devrait donc aller à la réconciliation sans un esprit de vengeance et de revendication.

Enfin, les participants s’accordent à dire que le sens de la réconciliation nationale peut varier selon que l’on soit victime ou auteur d’acte répréhensible car l’un et l’autre ne peuvent pas avoir les mêmes attentes.

**III.1.1.3 Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation**

A la lumière de tout ce qui précède et vu le contexte spécifique du Burkina Faso post-insurrectionnel ayant réussi à organiser des élections, inclusives, libres et transparentes pour que soient désignés des dirigeants démocratiquement élus, du moment, les représentants des FDS estiment qu’il faudrait respecter au minimum les points suivants pour arriver à une paix sociale durable :

* la prise de dispositions pour que lors des prochaines sessions de consultation les participant aient connaissance des termes de référence bien avant le début des travaux ;
* l’intégration de la dimension culturelle et traditionnelle au processus de réconciliation ;
* la prise en compte de l’appareil judiciaire de l’État dans le processus de réconciliation ;
* la mise en place d’un forum vérité, justice et réconciliation ;
* la réparation et l’indemnisation des victimes ;
* la détermination et le tri des victimes et des auteurs et complices;
* la qualification et la quantification de la nature des réparations et indemnisations;
* la mise à disposition des moyens nécessaires aux réparations et indemnisation ;
* la création d’un cadre public pour la manifestation de la vérité ;
* l’encadrement effectif des groupes d’autodéfense dans le but d’éviter des situations de vengeance qui sont source de conflit ;
* la promotion du respect des droits humains et des libertés publiques ;
* la promotion du genre et le respect de certaines minorités ;
* la hiérarchisation des faits préjudiciables ;
* l’élucidation en priorité des dossiers emblématiques pour donner l’exemple ;
* l’instauration d’un mécanisme de suivi et d’accompagnement des victimes pour leur indemnisation ;
* l’instauration de tribunaux dédiés à certains dossiers ou groupe de dossiers ;
* la mise en place d’une médiation qui va ensuite s’éclipser pour laisser place à des échanges directs entre les parties ;
* La sensibilisation autour de la nécessité du HCRUN.

**III.2 LE MONDE ECONOMIQUE** (24 novembre 2017)

**Introduction**

Les représentants du monde économique se sont tout d’abord exprimés en ces termes :

« Le monde économique, que nous représentons ici à travers l’assemblée consulaire de la Chambre de Commerce et d’industrie du Burkina Faso, se réjoui de l’opportunité que vous lui offrez de prendre la parole pour se prononcer sur ce sujet d’intérêt national qu’est la réconciliation nationale. » Ils ont livré ensuite ce qui suit :

**III.2.1 DES SESSIONS**

**III.2.1.1 Session 1 : du principe de la réconciliation**

Pour le monde économique burkinabè, la pertinence du processus de réconciliation engagé depuis bientôt deux ans dans notre pays est une nécessité indiscutable.

Les rapporteurs de ce groupe ont ensuite indiqué, en leurs propres termes, ce qui suit :

En effet, les évènements sociopolitiques récents que notre pays a connus sont non seulement le reflet de la profondeur de la fracture sociale qui couvait depuis quelques années mais ils ont surtout contribué à exacerber cette fracture.

D’habitude le concept de réconciliation national est généralement évoqué dans le contexte de pays qui se remettent de plusieurs années de guerre civile : cas du Rwanda, de la Centrafrique, du Mali, de la Côte d’Ivoire, etc. le cas du Burkina Faso, diffère du fait du sens élevé de responsabilité des différentes composantes de notre société, cela. Toutefois, nous estimons, au regard de ce qui s’est passé malgré les valeurs légendaires d’intégrité, de pardon, de paix et de coexistence pacifique du peuple burkinabè, que la réconciliation a bel et bien son sens.

Au-delà de ces aspects, le sens de l’honnêteté nous recommande à reconnaitre que le vivre ensemble dans notre cher pays le Burkina Faso a été mis à rude épreuve ces dernières années et justifie l’opportunité de la réconciliation nationale qui a été engagée.

Des faits qui ont contribué à mettre le vivre ensemble à rude épreuve, le monde économique retient entre autres :

* Le flou qui entoure certaines dispositions des textes qui régissent la vie de notre nation (la constitution, les textes de lois, les décrets d’application de ces lois, etc.).
* Les inégalités et injustices sociales souvent créées et entretenues par la puissance publique (l’État). Cela se constate par exemple dans le traitement des agents de l’administration publique ou d’énormes disparités sont créées par l’État et tend à faire de certaines catégories socio-professionnelles des citoyens de seconde zone. Ces inégalités se manifestent également dans la répartition et la disponibilité des services publics de base sur le territoire national. Non seulement les fonctionnaires de l’État sont mal repartis sur territoire et en plus dans les régions reculées ceux-ci sont mal équipés pour offrir le service minimum aux populations.
* L’absence de considération mutuelle entre les différentes composantes de la société et souvent au sein des membres d’une composante de cette société. L’on constate par exemple que le fonctionnaire n’a aucune considération pour l’homme d’affaire, le paysan, l’éleveur, etc. et vice versa. Ce manque de considération mutuel se manifeste aussi entre les groupes ethniques et souvent entre les groupes religieux. Cette situation aboutit à des regroupements identitaires (corporatistes, ethniques…) avec rejet et souvent avec intention d’humilier ou de nuire l’autre. C’est ce qui a été observé depuis quelques temps avec la recrudescence des interpellations des acteurs du monde économique au mépris des procédures judiciaires en vigueur dans notre pays. Des opérateurs économiques qui font la fierté du Burkina Faso au niveau national et à l’étranger sont arrêtés comme des bandits de grands chemins.

Par ailleurs, le monde économique dénonce la non-implication, voire le mépris dont il fait l’objet de la part de son ministère de tutelle dans le processus de prises de décision impactant la conduite des affaires dans notre pays. Sur ce sujet, nous souhaitons que dorénavant le monde économique à travers la CCI-BF qui est une représentation officielle et mieux structurée, ne soit pas seulement consultée mais impliquée dans les processus du début à la fin. Nous réclamons le respect, la considération et l’estime à notre égard. Si les différentes négligences à notre endroit continuent, que l’exécutif ne soit pas surpris de nous voir aussi à travers certaines actions de protestations (refus de payer les impôts, fermeture d’unité de production, de commerce, grève générale sans oublier la descente dans la rue) si c’est le seul langage qui est compris. Dieu seul sait ce que peut être l’ampleur de ces actions de notre part.

* De nombreux citoyens, voire de groupes sociaux ont subi des préjudices divers sans aucune forme de réparation.
* La corruption est devenue une pratique généralisée dans les rapports économiques et sociaux, notamment les rapports entre les acteurs du monde économique d’une part et ceux du monde administratif et politique d’autre part. Les pratiques corruptives sont devenues un passe-droit dans l’administration publique. Les impositions sont toujours faites selon l’humeur de l’agent des impôts afin d’inciter l’opérateur économique à la corruption. Au cours de sorties de recouvrement, des amendes sans fondement, ni en concordance avec la réalité de l’activité encore moins le chiffre d’affaires sont imposées. L’objectif de tout ce harcèlement étant de pousser l’opérateur économique dans des pratiques corruptives. Ce harcèlement est également rencontré au niveau des agents chargés de la gestion du système COTECNA où la structure de taxation reste un flou total.
* Les luttes politiques ont contribué à créer une fissure sociale au sein des populations qui ne comprennent pas toujours les règles de fonctionnement de la démocratie.
* Les valeurs sociales d’antan du burkinabè sont bafouées. En effet, depuis 2011, l’incivisme a pris du terrain dans son ampleur combien déplorable et les premiers acteurs de cet incivisme ne sont autres que nos forces de défenses. Lors de mutineries, le monde économique a été victime de toutes sortes de vandalisme (pillages, vols, viols, bastonnades, agressions physiques et morales, des enlèvements suivis de tortures et même des assassinats). Face à ces préjudices les actions entreprises par l’Etat en guise de réparation ont été largement insuffisante et le monde économique a été laissé à son propre sort.
* Le monde économique reste victime d’une concurrence déloyale dans la conduite de ses activités. Les cas de concurrence déloyale que nous avons toujours décriés sont légions :
* Dans tous les chefs-lieux de province, vous avez des dortoirs ou autres lieux d’accueil construites par l’État et mis à disposition d’un service quelconque dont l’électricité, l’eau, le personnel sont pris en charge par l’État à travers les impôts et taxes que nous, monde économique payons. La plupart du temps, ces logements sont justes gérés par le gardien qui rend compte comme il veut. Cette pratique met en péril le monde hôtelier.
* Les services traiteurs lors des grandes activités dans les ministères et autres cérémonies sont toujours fournis par les femmes des patrons de ces lieux. Sans expérience, sans respect des règles d’hygiène recommandées dans ce corps d’activité, le service fourni laisse à désirer mais les prix sont généralement au-delà de ce qu’un service traiteur normal peut fournir.
* Les gestionnaires de véhicules dans le cadre de l’éco-tourisme se voient concurrencés par des faux nouveaux acteurs qui prennent simplement les véhicules et les utilises pour des locations avec la complicité des responsables (SG, Gestionnaires, Comptables) sur la base de faux ordres de missions.
* L’impunité est devenue un phénomène généralisé dans notre pays, surtout au niveau des acteurs du monde administratif et politique. Il est courant de nos jours de constater des agents de l’État, qui malgré leur culpabilité reconnue pour corruption ne sont absolument pas inquiétés par la justice. Ils sont propriétaires de structures qui ne paient ni impôts ni taxes de par leur astuce ou complicité de leurs amis de l’administration des finances. Pendant ce temps, les acteurs du monde des affaires sont constamment sujets de mise en demeure, de harcèlement divers pour des délits mineurs.

**III.2.1.2 Session 2 : du sens de la réconciliation**

Du point de vue du monde économique, la réconciliation dont il est question dans notre pays doit s’entendre comme un processus qui conduira à une situation dans laquelle le peuple Burkinabè a soldé, en son sein, son passif d’injustices et de préjudices divers au plan social, politique et économique. Elle devra aboutir pour l’ensemble des citoyens burkinabè :

* Au renforcement, voire au retour de la confiance mutuelle tant indispensable à la vie en communauté et à la prospérité partagée
* A la paix des cœurs. De nombreux citoyens ont été blessés, humiliés, meurtris dans leur âme pour une raison ou pour une autre, souvent à tort. Nous estimons que la réconciliation comme nous l’entendons devrait permettre d’apaiser les cœurs de tous et permettre à tous de retrouver confiance à la nation
* La restauration de l’autorité de l’État. Le monde économique estime que le délitement de l’autorité de l’État tient en grande partie au fait que de plus en plus de citoyens burkinabè ont perdu toute confiance à l’État dans sa capacité à garantir l’intérêt général. Dans ce contexte une sincère réconciliation fondée sur un processus inclusif de recherche de la vérité et de la justice permet de redonner confiance aux citoyens.

La réconciliation voudra aussi dire, pour le monde des affaires, une redéfinition de règles de jeux qui garantissent l’égalité des chances pour tous les citoyens, notamment dans l’accès aux opportunités économiques et de réalisation de soi.

**III.2.1.3 Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation**

Pour ce qui concerne les voies et moyens de la réconciliation, les représentants du monde économique que nous sommes pensons qu’il est indispensable que cette réconciliation soit fondée sur de bonnes bases. Et pour nous, les bonnes bases d’une vraie réconciliation sont la vérité et la justice.

De ce fait, il est impératif à notre sens que la vérité puisse être établie sur toutes les injustices, préjudices, humiliations et autres iniquités dont des citoyens ont pu être victimes. A ce titre, nous estimons qu’il est de bon ton que tous les dossiers pendants en justice puissent trouver un dénouement pour permettre à la vérité de s’éclater.

L’application de la justice selon la loi en vigueur dans notre pays devra couronner la manifestation de la vérité. Le monde économique estime que les citoyens doivent être traités de la même manière devant la loi et celle-ci devrait s’imposer à tous dans les mêmes conditions et suivant les mêmes circonstances.

Dans les faits, le monde économique estime que la manifestation de la justice devra se traduire par la réparation des tords et préjudices subis à leurs justes valeurs (indemnisation des pertes subies, réparations des préjudices, sanction des fautifs, etc.), le tout conformément à la législation en vigueur.

Parmi les maux qui, à notre sens contiennent, les germes de la désintégration sociale nous retenons :

* La corruption sous toutes ses formes.
* La concurrence déloyale (création d’entreprises factices, prête-noms, etc.). La création d’entreprises par des acteurs administratifs et politiques, les délits d’initiés, L’interférence du monde politique et administratif dans les affaires.

**Les recommandations**

Au regard de tous ces aspects, le monde économique formule les recommandations qui suivent en vue d’un meilleur aboutissement du processus de réconciliation.

* En premier lieu, les représentants du monde économique recommandent leur prise en compte au sein de l’instance de décision du HCRUN, et dans toutes les instances de discussion et de prises de décisions qui impactent la vie des entreprises et de la société dans son ensemble.
* En second lieu, le monde économique recommande un renforcement des efforts de lutte contre la corruption, vis-à-vis de laquelle le monde des affaires s’identifie plus en principale victime qu’en acteur comme le pense le sens commun. Le monde des affaires se rend disponible pour prendre part activement à tout programme de lutte sincère contre ce phénomène.
* En troisième lieu, le monde des affaires recommande une déconnexion totale entre le monde économique d’une part et le monde politico-administratif d’autre part. Cette déconnexion tant souhaitée par le monde des affaires devrait permettre un assainissement de la pratique des affaires et la saine concurrence. En effet, il est courant de rencontrer des hommes politiques qui font des affaires sous des entreprises prête-noms, des agents publics qui font des affaires sous des entreprises prête-noms et par conséquent sont à la fois juges et partie par exemple dans le processus d’attribution des marchés publics.
* Enfin, le monde des affaires recommande une réparation intégrale des injustices que les acteurs du monde économiques en particulier et des citoyens burkinabè de façon générale ont pu être victimes dans des circonstances en rapport direct ou indirect avec l’État. La réparation des tords et des injustices est une condition sine qua non, selon le monde économique, à toute réconciliation sincère dans notre pays.

**III.3 LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (**24 novembre 2017**)**

**INTRODUCTION**

Les organisations de la société civile ont apporté leur contribution au débat sur les mêmes thématiques proposées à chacun des groupes.

**III.3.1 DES SESSIONS**

**III.3.1.1 Session 1 : du principe de la réconciliation**

Il est apparu, pour tous les participants, que la réconciliation, qui est capitale et primordiale, doit néanmoins reposer sur un certain nombre de valeurs et de principes, à savoir la vérité et la justice. Il est ressorti que le Burkina Faso risque de sombrer dans une profonde crise si le processus de réconciliation n’est pas accéléré. En effet nous assistons à des troubles et manifestations à caractère ethnique et régionaliste (à titre illustratif le cas de la marche à REO pour la libération de BASSOLET Djibril,  celle de YAKO pour Gilbert DIENDIERE et celle de GAOUA en faveur de Nathalie SOME) qui sont susceptibles de remettre en cause la cohésion nationale.

**III. 3.1.2 Session 2 : du sens de la réconciliation**

La réconciliation revêt un caractère sacré et ne doit pas apparaître comme une démarche formelle ou folklorique. Pour cela, l’on doit en parler avec foi et avec une certaine ferveur. La réconciliation au Burkina se fonde sur la vérité et la justice. Les participants ont recommandé que la sincérité, l’inclusion, l’impartialité, le respect de la diversité, l’équité et le patriotisme en soient les maîtres mots. Mais il est impératif que la réconciliation se fonde sur l’humanisme et l’amour de l’autre. Le Burkina Faso a besoin d’une réconciliation responsable et impartiale dans laquelle les uns et les autres bannissent le sentiment de haine, de rancune, de vengeance pour intégrer la dimension pardon et esprit de paix. Elle doit servir de base de cohésion pour les générations futures.

**III. 3.1.3 Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation**

Pour se réconcilier, il faut la justice la vérité, la paix des cœurs et le dialogue. Il s’impose la nécessité de construire des échanges entre les différentes couches sociales et de restructurer le HCRUN. Il faut aussi octroyer un accompagnement psychologique aux victimes. Il est impératif de revoir l’appareil judiciaire. En plus de la justice classique, les participants ont recommandé le recours à la justice transitionnelle qui a le mérite de prendre en compte les milliers de dossiers qui ne revêtent pas un caractère criminel. Pour ce faire, il faut impliquer des sages, des icônes, des autorités traditionnelles et coutumières.

Des recommandations ont été faites pour permettre à la justice classique d’être efficace :

 · Renforcer les capacités du conseil supérieur de la magistrature

 · Lutter contre la corruption au sein du système judiciaire

 · Octroyer des moyens financiers conséquents pour le traitement de certains dossiers emblématiques

 · Réadapter le code pénal a notre contexte actuel

 · Répartir équitablement les dossiers entre les juges

 · Spécialiser les juges

 · Lever la barriere linguistique de la justice pour permettre l’utilisation des langues nationales

Les magistrats comme le HCRUN sont invités à mener des actions dans le sens de la réhabilitation de leur image auprès du public.

**CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

 Le Burkina Faso dans son ensemble a besoin d’une réconciliation vraie et sincère, axée sur des mécanismes de vérité, de justice et de réparation des torts.

À cet effet le HCRUN est invité à revisiter le rapport du collègue des sages et à préparer les cœurs des Burkinabé à accepter la réconciliation en organisant des grandes campagnes médiatiques et des prestations artistiques et culturelles de sensibilisation. Il est aussi recommandé de :

 · Créer des cadres de dialogue et de concertation entre les forces vives de la nation.

 · Renforcer le HCRUN en impliquant les OSC et les autorités coutumières et traditionnelles

 · Créer un front de soutien des OSC au HCRUN

 · Mettre en place des cellules de base du HCRUN dans toutes les toutes les localités

 · Intégrer les sportifs et les artistes dans le processus de la réconciliation

 · Soumettre au HCRUN des projets et actions en faveur de la réconciliation

 · Poursuivre le dialogue entre le HCRUN et les OSC

Avant de lever la séance aux environs de 18 heures, les participants ont remercié le HCRUN et les partenaires du système des Nations Unies qui ont facilité la rencontre.

**III.4 LES COUTUMIERS ET LES RELIGIEUX (**29 novembre 2017**)**

**IINTRODUCTION**

Les leaders d’opinion ont été conviés à apporter leurs précieuses contributions aux processus de réconciliation compte tenu de leurs expériences et leurs expertises en la matière.

A l’instar des autres groupes, ce groupe a eu pour mission de donner ses éclairages et recommandations sur les thèmes : principe de la réconciliation, sens de celle-ci et les voies pour y parvenir.

**III.4 .1 DES SESSIONS**

**III.4.1.1 Session 1 : du principe de la réconciliation**

À l’unanimité, tous les participants qui viennent des communautés coutumières, chrétiennes et musulmanes reconnaissent la nécessité de la réconciliation pour aboutir à une paix durable, pour mieux vivre ensemble malgré les difficultés rencontrées depuis la période coloniale.

Le principe de la réconciliation est un principe indiscutable, nécessaire et incontournable pour le rétablissement de l’entente lors de toute initiative de paix et de cohésion véritable.

**III. 4.1.2 Session 2 : du sens de la réconciliation**

Les participants ont appréhendé le sens comme étant la signification et la direction à prendre. L’économie des débats a été constituée comme suit :

Pour le FAIB, il faut :

1. Diagnostiquer le plan social, économique et politique
2. Panser ses plaies, apaiser les cœurs et accorder la pardon, mais cela ne se fait pas sans la reconnaissance des faits
3. Consolider l’État nation et une démocratie véritable par la restauration de l’autorité de l’État.
4. Aller à une paix véritable

Pour le FEME, pour parvenir à un vivre-ensemble dans la paix, il faut :

* Regarder de façon véritable, c’est-à-dire se réconcilier avec Dieu.
* Regarder de façon horizontale, c’est-à-dire une réconciliation entre nous-même et avec soi-même.

Pour l’église catholique, on a fait l’éloge de l’insurrection, mais on ne demander pas quelles sont les zones d’ombres. Rréconciliation certes, mais il faut aussi garder objectivement l’éducation de nos enfants.

Pour les coutumiers, le sens de la réconciliation, c’est le vivre-ensemble, le mieux-être.

Dans le débats d’aucuns s’interrogent sur le sens de la justice. Faut-il une justice avant le pardon ? Ou faut-il pardonner sans juger ? Il y en a qui pensent qu’il faut pardonner, d’autres pensent qu’il faut une justice, ne serait-ce que sociale avant de pardonner.

D’aucuns pensent tout court que le sens de la réconciliation, c’est l’acceptation, accepté ce qui est arrivée, accepté que le Burkina Faso est un toit commun et accepter le construire ensemble.

**III. 4.1.3 Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation**

Pour la Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB), la réconciliation, nécessite :

1. La recherche de vérité et comment faire pour y arriver.
2. La justice pas institutionnelle, mais transitionnelle et sociale.
3. Le pardon : se pardonner les torts et s’accepter.
4. La réconciliation par des assises et à la fin une conférence nationale

Pour l’église catholique, le principale moyen, c’est l’éducation ; l’éducation des enfants à l’école, des jeunes et toute la société par la presse, les prêches et sermons.

Pour l’église protestante

* Les différentes parties prenantes reconnaissent leurs torts et demandent pardon. Les membres du gouvernement doivent tous sans exception s’adresser publiquement à la population et reconnaître qu’ils ont eu tort, en s’humiliant pour espérer obtenir le pardon. Mais les catholiques ne sont pas d’avis.

Pour la chefferie traditionnelle, le maître mot, c’est la tolérance. Il faut qu’il y ait vérité, ensuite le pardon, donc tolérance et pardon.

**Recommandation**

**FAIB**

Voies et moyens

* Mettre en place une cellule de médiation (chargé de visite et de demande de pardon auprès des familles des défunts ou des victimes de séquelle.
* Mettre en place une cellule d’écoute et de suivi (sanitaire et social) des victimes.
* Réconforter les familles des victimes.
* Que les promesses de dédommagement soient honorées
* Restaurer la confiance entre l’État et la population.
* Créer un cadre de communication avec l’autorité dans un esprit d’équité et de pardon.
* Toujours faire recours aux livres saints et à la sagesse des aînés et coutumiers.

**Recommandations**

Nous les chefs coutumiers et traditionnels participants à la consultation nationale pour le processus de réconciliation au Burkina tenue à Ouagadougou à la salle de conférence de OUAGA 2000, le 29 novembre 2017.

Recommandons :

Pour les chefs coutumiers et les chefs religieux soient pris en compte.

1. Que les forgerons et les griots constituent les supports dans le cadre de la démarche traditionnel pour la réconciliation.
2. Que la chefferie coutumière soit valorisée et reconnue officiellement.
3. Que la chefferie coutumière soit dotée d’un statut en vue de garantir son impartialité

En ce qui concerne les débats, la chefferie coutumière adhère aux différentes propositions faites sur le principe, le sens et les voies et moyens proposés.

**III.5 LES ASSOCIATIONS DE VICTIMES (**30 novembre 2017**)**

L’atelier de consultation nationale sur le processus de la réconciliation nationale au Burkina Faso a permis aux associations des victimes de se prononcer sur les thématiques suivantes :

* Le principe de la réconciliation nationale
* Le sens de la réconciliation nationale
* Les voies et moyens de la réconciliation nationale.

**III.5.1 DES SESSIONS**

**III.5.1.1 Session 1 : du principe de la réconciliation**

Pour cette thématique, 17 intervenants ont été enregistrés. Il est unanimement admis au sein des blessés que des familles des victimes que le principe de la réconciliation nationale passe par la Santé des blessés, l’assistance des familles victimes, les réformes judiciaires, la vérité, la justice et le pardon.

La réconciliation selon les opinions enregistrées doit se baser sur la sincérité, la franchise, et la qualité des relations mutuelles dans une démarche de confiance mutuelle. La réconciliation ne s’impose pas ; elle doit être une organisation qui prend appui sur la justice institutionnelle classique et sur le levier de la justice transitionnelle. Bien que la justice institutionnelle soit en marche, il est nécessaire de trouver la nécessaire conciliation entre cette justice et la transitionnelle en prenant exemple sur le cas de l’Afrique du Sud pour permettre de construire une relation fraternelle et une cohésion sociale inspirée de nos valeurs endogènes. La justice classique peut faillir et la justice transitionnelle reste la voie médiane qui doit prendre en compte les actions déjà engagées au niveau de la justice institutionnelle classique pour permettre au-delà des condamnations, des manquements de reconstituer la relation entre frères et sœurs d’une même nation et la continuité de cette relation. Selon l’Expert des Nations Unies, la justice transitionnelle est l’ensemble des mécanismes mis en place par la justice classique et justice social, la publication de la vérité, les réparations et les réformes administratives. Son avantage est qu’elle permet d’éviter que la structure même de la société ne soit trop affectée en établissant les responsabilités.

Les victimes s’inscrivent en conclusion dans le principe de la justice de la justice transitionnelle qui doit guider la réconciliation mais en prenant en compte les préalables suivants : accompagnement sanitaire, social, professionnel et les nécessaires réformes judicaires.

La justice doit prendre en compte et répondre aux aspirations légitimes du peuple. Les pratiques judiciaires actuelles et son mode de fonctionnement institutionnel laisse constater une justice où le pouvoir du juge ne rend pas service aux attentes des justiciables que nous sommes. La justice a aussi besoin de contrôle et ce contrôle doit provenir tant du contrôle citoyen que du Président du Faso car on ne peut pas « jurer sur la Constitution burkinabè rendre justice à tous les habitants du Burkina Faso » et ne savoir son mot à dire sur les questions de justice. Cela n’a pas de sens. Après l’expérience faite sur l’application des formes judiciaires opérées en 2015 par le Gouvernement de la transition, il s’avère nécessaire de faire le bilan et tirer tous les enseignements. Les familles des victimes et des blessés demandent au Gouvernement en collaboration avec tous les acteurs d’opérer les réformes institutionnelles nécessaires et de changer les animateurs de la justice avérés à la solde d’intérêt partisans. Les lois sur l’organisation judiciaire ont besoin d’être revues. La notion d’indépendance de la justice doit être clairement compris comme l’impartialité du juge à dire le droit et non pas une absence de contrôle.

Tout en invitant le HCRUN à faire son autocritique, en prenant en compte les victimes dans son ossature institutionnelle, elles l’invitent en tant que structure républicaine à œuvrer de tous les moyens légaux pour se saisir pleinement des dossiers en instance de 1960 à nos jours en entrant en contact avec la justice classique et les différentes parties prenantes concernées pour actionner. Le Président du HCRUN dans une démarche d’humilité reconnait les insuffisances de son institution mais s’inscrit dans une volonté de rendre service avec la participation de tous pour œuvrer au renforcement des capacités opérationnelles du HCRUN dans l’objectif de permettre à cette institution d’atteindre les objectifs qui lui sont assignés par le Président du Faso.

**III. 5.1.2 Session 2 : du sens de la réconciliation**

Des 15 contributions reçues, la synthèse des opinions renvoie aux définitions conceptuelles suivantes  de la réconciliation: paix, justice, vérité, partage équitable des ressources, justice sociale, acceptation des responsabilités et pardon. Pour les victimes, la réconciliation n’a de sens qu’à la condition que les bourreaux acceptent de reconnaitre les faits qui leur sont reconnus et que les victimes acceptent d’être victimes. L’État, dans les circonstances qui se sont produits (insurrection et résistances populaires), doit accepter de porter la responsabilité car les personnes physiques qui ont agi, ont agi en son nom en tant que personne morale. C’est un compromis mutuel basé sur la reconnaissance des torts par ceux qui les ont commis et l’acceptation de sa situation de victime en tendant la main à son bourreau. Il s’agit «  de manger dans la même assiette » en se regardant en face et en se donnant ce sourire au-delà de nos divergences. La réconciliation c’est le regard porté sur autrui en l’aimant et en l’aidant à se reconstruire pour intégrer la société et en respectant sa dignité. La finalité de la réconciliation nous permettra de vivre ensemble dans la paix et de bâtir un Burkina meilleur.

**III. 5.1.3 Session 3 : des voies et moyens pour la réconciliation**

Pour parvenir à la réconciliation nationale, les voies et moyens suivants s’imposent :

* La vérité
* La justice
* Pansement des plaies, des cœurs ;
* La couverture sanitaire gratuite des victimes
* Assainir le discours politique en cessant immédiatement de salir la mémoire des victimes, des morts, des blessés en prenant en compte leur sensibilité. Les différents acteurs notamment ceux qui sont accusés doivent le savoir qu’il n’y aura jamais de réconciliation en continuant de se moquer des victimes et de leurs parents.
* L’éducation permanente à la réconciliation par le HCRUN (sensibilisation).
* Les visites aux victimes
* La mise en place d’une structure qui comprend toutes les forces vives sous la houlette du HCRUN et qui aura pour mission de rendre visite aux victimes et de prendre en compte leur accompagnement
* La consultation et l’intégration des personnes ressources au travail du HCRUN
* La prise en compte des recommandations du Collège des sages
* La confession des prétendus coupables qui doivent reconnaitre leur responsabilité au préalable
* Les réparations en termes d’indemnisations. Cela pourrait se faire en attente de la justice et il appartient au HCRUN d’étudier cette question. La réparation doit prendre en compte et viser la dignité de la victime. Elle peut être individuelle ou collective.

- Les réformes institutionnelles au niveau de la justice

- La mise en œuvre de la loi sur les pupilles de la nation

- L’insertion socio-professionnelle des victimes ; appui financier aux micro-projets

- Intégrer des représentants de toutes les victimes de 1960 à nos jours au processus

- Prendre en compte tous les groupes ethniques et toutes les couches socio-professionnelles.

- Mettre tous les blessés sur le même pied d’égalité

- Mettre toutes les familles des victimes sur le même pied d’égalité.

**IV. LES PERSPECTIVES**

Le rapport issu de ces consultations sera attribué aux acteurs concernés, afin que chacun d’eux s’en approprie pour mieux orienter sa propre contribution au processus de réconciliation.

D’autres séries de consultations seront effectuées avec les entités qui n’auraient pas été représentées aux présentes consultations.

Un atelier de capitalisation des conclusions majeures sera fait; il regroupera les leaders d’opinion et les acteurs clés de notre tissu national ; il devra permettre au HCRUN d’intégrer, dans le processus de réconciliation en cours, les recommandations qui en seront tirées.

**CONCLUSION GENERALE**

 A l’issue des consultations entreprises par le Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale les 23, 24, 29, 30 novembre 2017 à OUAGADOUGOU avec les forces vives de la Nation dans le cadre de la conduite du processus de réconciliation au Burkina Faso, il est important de souligner avec force la qualité des réflexions menées. Cela traduit le niveau d’expertise et d’expérience des participants mais aussi et surtout leur volonté commune de contribuer au processus de la réconciliation en cours dans notre pays.

Cette invitation à la réflexion autour des trois thématiques que sont  le principe de la réconciliation au Burkina Faso, le sens à donner à cette réconciliation, les voies et moyens pour y parvenir telle que déclinée par le HCRUN, constitue une opportunité pour tous les Burkinabé de bonne volonté de participer à l’œuvre de réconciliation.

Sur le principe et le sens de la réconciliation, les participants ont rappelé le contexte socio politique du Burkina Faso qui se caractérise par :

* La détérioration des valeurs communes et partagées d’antan
* La dégradation de la cohésion sociale,
* L’absence d’un projet de société partagé.

Les participants ont rappelé les traumatismes politiques subis par les burkinabè ; fort de ces rappels, les participants ont réaffirmé la nécessité pour le peuple burkinabè de se réconcilier avec lui-même, ses valeurs et cela conformément aux conclusions de la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes et de celles du collège de Sages. Sur les voies et moyens pour parvenir à une réconciliation nationale, chacune des entités a préconisé, entre autre, le retour à nos valeurs positives, dans le cadre d’une justice transitionnelle afin d’emprunter le chemin d’une véritable réconciliation nationale.

.

Ces consultations ont donné l’occasion aux divers représentants d’affirmer leur légitime aspiration de construire, malgré les moyens limités de notre nation, les bases d’un avenir plus radieux et plus fraternel. Même les partis politiques dont l’apport reste attendu ont, d’une manière ou d’une autre, indiqué que le sujet est d’un intérêt indéniable. Pour certains d’entre eux, il est d’une importance si grande qu’ils ont souhaité davantage de temps pour l’étudier avant de proposer leur contribution.

Des riches débats, il est, également, ressorti de fortes attentes des acteurs consultés et des propositions pour une meilleure articulation institutionnelle du processus de réconciliation. Il ressort que les engagements pour parvenir à une réconciliation authentique devront être courageux et vigoureux car les obstacles à franchir sont nombreux.

Il est donc impérieux de cultiver davantage de patriotisme, d’altruisme et d’esprit de sacrifice. L’intérêt supérieur de la Nation le commande. C’est en substance la tonalité finale issue de ces consultations.

Il est édifiant et prometteur de constater, à travers leurs contributions que les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), le monde économique, les Organisations de Société Civile (OSC), les associations de victimes, les responsables coutumiers et traditionnels et les confessions religieuses, affichent une adhésion franche et solidaire au processus de réconciliation nationale.

Le Haut Conseil s’en félicite et remercie une fois de plus tous les participants pour leurs contributions et sollicite l’accompagnement de tous pour un Burkina apaisé.

Il appartient donc au HCRUN de saisir l’expression de cette solidarité et de cet engagement, pour outiller ses mécanismes et traduire dans les actes les étapes de réconciliations retenus. Pour cela, l’appui concret des responsables qui, au cours de ces consultations se sont prononcés au nom de leurs entités respectives, sera attendu et apprécié comme traduction de leur engagement.